



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7667

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des assistants sociaux de l'éducation nationale. En effet, étant donné la nécessité de prévention de la violence dans les établissements scolaires et compte tenu du rôle essentiel de ces personnes dans la scolarité des élèves, la carence en postes et la réduction de 58 p. 100 par rapport à 1992 des frais de déplacement amènent cette profession à rester dans sa résidence administrative, ne pouvant ainsi plus répondre aux nombreuses sollicitations des autres établissements implantés essentiellement à la campagne. Ce problème touche les conditions de travail et ne se limite pas aux zones rurales. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le projet de loi de finances pour 1994, les crédits de fonctionnement des services extérieurs, affectés par les décisions d'annulation et de gel prises au mois de février 1993, ont été remis à leur niveau initial, soit une augmentation générale de 15,4 p. 100 par rapport aux crédits disponibles en 1993. Cet effort devrait permettre à nouveau une prise en charge plus normale des frais des personnels soumis à des déplacements professionnels. Dans l'immédiat et afin de répondre aux problèmes les plus urgents, une somme d'un montant de 3,25 millions de francs a pu être débloquée et répartie entre les académies, avec instructions données aux services de consacrer ces crédits exclusivement au remboursement des frais de déplacement des personnels. En outre, une enveloppe supplémentaire de 9,2 millions de francs dont 5,4 au titre du collectif budgétaire, en fin d'année, complètera ce dispositif. C'est donc une somme globale de 12,45 millions de francs qui a été consentie à titre exceptionnel par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Vannson François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7667

Rubrique : Médecine scolaire et universitaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3879

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 239